



Groupe pôle ressources

05 novembre 2019

Montreuil-sur-Mer



Des questions en suspens

- Qu'est-ce que le plan de lutte contre les violences ?
- Quelles distinctions entre troubles du comportement et difficultés comportementales
- Qu'est-ce qu'une crise ?
- Quelles phases identifiables dans le processus de crise ?
- Quel accompagnement de l'élève lors de ces phases ?
- Quelle observation de l'élève ?
- Quel protocole de demande ?
- Quelles ressources ?

Cabinet

Dossier suivi par
Muriel Mispion
Anne Yeznikian

Téléphones
03 21 23 82 01
03 21 23 82 25

Courriel
ce.la52@ac-lille.fr

20 Boulevard de la Liberté
CS 90016
62021 Arras Cedex

Arras, le 19 septembre 2019

L'inspecteur d'académie-directeur académique des
services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs(trices)
d'école,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteur(rice)s
de l'éducation nationale

Objet : prévention et prise en charge des violences scolaires
PJ : tableau de gestion des situations

Le ministre vous a adressé la circulaire n°2019-122 du 3 septembre 2019 relative à la prévention et prise en charge des violences en milieu scolaire.

Cette circulaire conforte la coopération entre les acteurs des services déconcentrés des différents ministères (éducation nationale, enseignement agricole, autorités judiciaires, forces de l'ordre) et des collectivités territoriales sur le suivi des violences et leur traitement. Elle est accompagnée de deux décrets qui modifient plusieurs dispositions du code de l'éducation relatives à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré et d'un décret qui modifie les conditions d'affectation dans les classes relais d'élèves ayant fait l'objet d'une exclusion définitive.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE GESTION DES SITUATIONS

Pilotage : Muriel Mispion, DAASEN, référente violences scolaires et Anne Yeznikian, chargée de mission prévention des violences et partenariats 03 21 23 82 26

DSDEN DU PAS-DE-CALAIS

Problématique	Transmission à la DSDEN	Interlocuteur à la DSDEN	Circuit interne
Plainte des familles	<ul style="list-style-type: none"> Par courrier ou mail au service 	Secrétariat de la division des élèves ce.162de@ac-ille.fr Karine Beauchamp 03 21 23 82 84	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} degré : demande d'information à l'IEN Information du service concerné réponse à la famille 2nd degré : transmission au rectorat
Absentéisme	<ul style="list-style-type: none"> Protocole et documents détaillés dans la circulaire départementale absentéisme du 24 septembre 2018. Circulaire n°2014-159 du 24 décembre 2014 publiée au BOEN du 1^{er} janvier 2015 	Bureau DE2 vie scolaire ce.162de2-absences@ac-ille.fr 1 ^{er} degré : Christelle Kosinski 03 21 23 91 43 2 nd degré : Micheline Bruneau 03 21 23 91 27 Catherine Bourdrel 03 21 23 91 27 (poste 8321)	<ul style="list-style-type: none"> Édition des avertissements, saisine du Procureur pour manquement à l'obligation scolaire Convocation avec l'IEN dans le 1^{er} degré ou l'animateur de district dans le 2nd degré Échange d'informations avec les CT
Classe-relais	<ul style="list-style-type: none"> Dossiers validés en commission départementale Par courrier ou mail au service 	Bureau DE1 orientation et affectation ce.162de1@ac-ille.fr Jeanine Lombart 03 21 23 82 44 Fabien Berteloot IEN-IO 03 21 23 82 07	<ul style="list-style-type: none"> Pour les dossiers validés en commission : réception des dossiers-signature DAASEN-notifications à la famille, collège d'origine et collège support de la classe-relais Traitement des situations exceptionnelles par IEN-IO de secteur et décision DAASEN
Poly-exclus	<ul style="list-style-type: none"> Procès verbal de la commission de discipline 	Bureau DE1 orientation et affectation 03 21 23 82 53	<ul style="list-style-type: none"> Informations auprès du 88FE et 8MFE Traitement des situations par IEN-IO et 88FE et 8MFE Contact avec le chef d'établissement d'accueil par IEN-IO
Harcèlement entre élèves	<ul style="list-style-type: none"> Pour la famille : <ul style="list-style-type: none"> par mail au service n° vert national 3020 n° vert académique 0800 59 11 11 Pour l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> par mail au service saisie dans l'application « faits établissement » 	Bureau DE2 vie scolaire ce.harcelement62@ac-ille.fr Julien Bauzon : 03 21 23 91 20	<ul style="list-style-type: none"> Accusé de réception à la famille Demande d'information à propos de la situation au chef d'établissement Information des CT et de l'IEN-IO référent. Traitement de la situation en cellule de veille Réponse à la famille NB : Situations sensibles transmises au cabinet de l'IA-DASEN pour information.
Violences causées ou subies par un élève (atteintes aux personnes, aux biens, aux valeurs)	<ul style="list-style-type: none"> Saisir l'application faits établissement en niveau d'alerte 1, 2 ou 3 (Rappel : seuls les niveaux 2 et 3 sont visibles du DASEN et du Recteur) Un rapport circonstancié pourra être demandé si besoin Envoyer <u>systématiquement</u> une copie des IP et 8J à la cellule violences, sauf si le rédacteur est un personnel de service santé-social qui se chargera alors de le transmettre à sa conseillère technique 	Cellule violences au cabinet ce.violences62@ac-ille.fr 1 ^{er} degré : Emilie Grenier 03 21 23 82 37 2 nd degré : Mélanie Renault 03 21 23 82 98 Peggy Balleul 03 21 23 82 04	<ul style="list-style-type: none"> Information systématiquement transmise aux membres de l'équipe de direction de la DSDEN 1^{er} degré : DVS et/ou EMC8 et/ou CT (en fonction de la situation) et/ou IEN-IO et/ou DE 2nd degré : CT EV8 et/ou EMC8 et/ou CT (en fonction de la situation) et/ou IEN-IO et/ou DE NB : Situations sensibles transmises au recteur. Chaque IP et 8J est systématiquement transmis à la conseillère technique de service social
Violences causées ou subies par un personnel (atteintes aux personnes, aux biens, aux valeurs)	<ul style="list-style-type: none"> Saisir l'application faits établissement en niveau d'alerte 1, 2 ou 3 (Rappel : seuls les niveaux 2 et 3 sont visibles du DASEN et du Recteur) Un rapport circonstancié pourra être demandé si besoin Envoyer <u>systématiquement</u> une copie des 8J à la cellule violences, sauf si le rédacteur est un personnel de service santé-social qui se chargera alors de le transmettre à sa conseillère technique 	Cellule violences au cabinet ce.violences62@ac-ille.fr 1 ^{er} degré : Emilie Grenier 03 21 23 82 37 2 nd degré : Mélanie Renault 03 21 23 82 98 Peggy Balleul 03 21 23 82 04	<ul style="list-style-type: none"> Information systématiquement transmise aux membres de l'équipe de direction de la DSDEN 1^{er} degré : DP et/ou DVS et/ou CT (en fonction de la situation) 2nd degré : DP et/ou service(s) gestionnaire(s) du rectorat en fonction du statut du personnel et/ou CT NB : Situations sensibles transmises au recteur. Chaque 8J est systématiquement transmis à la conseillère technique de service social
Atteinte à la sécurité et à la sûreté	Prévenir systématiquement le cabinet au 03 21 23 82 09 ou par mail au ce.162de@ac-ille.fr		

CRV8
 (centre de ressources pour la prévention des violences sexuelles, maltraitance intrafamiliales et violences faites aux femmes)

03 21 23 82 45
 24/24 et 7/7

Violences en milieu scolaire, des ressources au service des personnels

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

Une référente départementale

DVS
Directrice Vie Scolaire

Une cellule
Violences

EMCS
Équipe Mobile de Climat scolaire

Une cellule
Harcèlement

CRVS
Un Centre de Ressources contre
les Violences Sexuelles et
violences intrafamiliales

Ressources

Un guide pour les personnels
visés
par une **plainte**

Un guide pour les personnels
du **2nd degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

Un guide pour les personnels
du **1^{er} degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

La référente départementale
« violences en milieu scolaire »

Muriel MISPLON
IA-DAASEN

ce.violences62@ac-lille.fr

Co-pilotage :

- Anne YEZNIKIAN, chargée de mission partenariats et prévention des violences
- Karine QUIGNON, cheffe de cabinet

Une équipe santé-social :

- Annick CARON, médecin conseillère technique
- Delphine BELLYNCK, infirmière conseillère technique
- Marie-Pierre LONGELIN, conseillère technique de service social

Violences en milieu scolaire, des ressources au service des personnels

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

Une référente départementale

DVS
Directrice Vie Scolaire

Une cellule
Violences

EMCS
Équipe Mobile de Climat scolaire

Une cellule
Harcèlement

CRVS
Un Centre de Ressources contre
les Violences Sexuelles et
violences intrafamiliales

Ressources

Un guide pour les personnels
visés
par une **plainte**

Un guide pour les personnels
du **2nd degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

Un guide pour les personnels
du **1^{er} degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

La directrice vie scolaire (DVS)

La DVS apporte à ses collègues directeurs(rices) d'école, par des échanges entre pairs, une aide à l'analyse de situations complexes ou nécessitant un regard extérieur.

La prévention et l'analyse réflexive de situations de crise rencontrées, la coopération et le partage d'expériences seront bénéfiques à tous.

Fatima LOURDEL

03 21 23 91 38

dsden62-dvs@ac-lille.fr

Violences en milieu scolaire, des ressources au service des personnels

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

Une référente départementale

DVS
Directrice Vie Scolaire

Une cellule
Violences

EMCS
Équipe Mobile de Climat scolaire

Une cellule
Harcèlement

CRVS
Un Centre de Ressources contre
les Violences Sexuelles et
violences intrafamiliales

Ressources

Un guide pour les personnels
visés
par une **plainte**

Un guide pour les personnels
du **2nd degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

Un guide pour les personnels
du **1^{er} degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

La cellule violences

Le pôle centralise les faits de violence et les événements graves en milieu scolaire et apporte une aide à la prise de décision.

- **Traitement des situations d'urgence du 1^{er} degré :**

Émilie GRENIER 03 21 23 82 37

- **Traitement des situations d'urgence du 2nd degré :**

Mélanie RENAULT (Bassins 11 et 12) 03 21 23 82 98

Peggy BAILLEUL (Bassins 10-13 et 14) 03 21 23 82 04

ce.violences62@ac-lille.fr

Violences en milieu scolaire, des ressources au service des personnels

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

Une référente départementale

DVS
Directrice Vie Scolaire

Une cellule
Violences

EMCS
Équipe Mobile de Climat scolaire

Une cellule
Harcèlement

CRVS
Un Centre de Ressources contre
les Violences Sexuelles et
violences intrafamiliales

Ressources

Un guide pour les personnels
visés
par une **plainte**

Un guide pour les personnels
du **2nd degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

Un guide pour les personnels
du **1^{er} degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

L'EMCS intervient

- À la demande des chefs d'établissement qui alertent la DSDEN : la demande est instruite par le coordinateur et validée par l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de L'Éducation Nationale.
- À l'initiative de l'IA-DASEN et sur proposition du coordinateur
- Sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement ou de l'IEN.
- En étroite collaboration avec les référents police-gendarmerie, les Assistants de Prévention et de Sécurité.

L'EMCS est

- Une équipe pluridisciplinaire, composée de personnels expérimentés de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Intérieur.
- Une équipe déployée sur l'ensemble du département :

<i>Artois/Temois</i> Jean-Paul Gilliard 06-84-17-47-73 Marie-Christine Roger : 06-11-19-27-33	<i>Béthune/Bruy</i> Doryse Edhor Odile Milluy 06-83-37-6881 06-62885682 Didier Petit 06-01-41-76-86
<i>Boulogne/Montreuil</i> Anne Dalmasso 06-83-22-65-97 Fabien Dutriaux 06-87-82-17-00	<i>Audomarois/Calais</i> Emmanuel Bigot 06-87-52-34-89 Isabelle Billoo 06-78-16-48-12
<i>Lens/Hénin/Liévin/Carvin</i> Annie-Claude Fournier 07-60-39-25-86 Bernard Mikolajczyk 06-72-98-86-83	<i>Lionel Hoyer</i> 06-28-26-72-98 <i>Philippe Zaneli</i> 06-11-97-78-72
Tout secteur / Référent sûreté : Pascal Picqué 06-87-05-72-16	

- Coordinateur**
Henrick Maginelle
Direction des Services Départementaux de
L'Éducation nationale du Pas-de-Calais
20, bd de la liberté
CS 90016
62021 Arras Cedex
☎ : 03.21.23.82.11
☎ : 06.40.19.70.61
✉ [dsden62.coordinateur-emcs@ac-lille.fr](mailto:dsd62.coordinateur-emcs@ac-lille.fr)

L'Équipe

Mobile

de Climat

Scolaire

dans le

Pas-de-Calais



Prévenir

Accompagner

Sécuriser

révenir

Évaluer le climat scolaire

- Rencontre avec l'ensemble de la communauté scolaire.
- Enquêtes auprès des élèves, des personnels, des parents
- Réaliser des diagnostics de territoires

Analyser les causes des tensions ou des violences.

Aider à analyser le fonctionnement éducatif des EPLE.

Mener des actions de prévention

Impliquant l'ensemble de la communauté scolaire (élèves, équipes éducatives, service médico-social, parents...) et en collaboration avec les référents police-gendarmerie :

- violences physiques, violences verbales,
- violences liées aux nouvelles technologies,
- humiliations, discriminations, harcèlement...

Nouer des relations partenariales sur les territoires d'intervention.

accompagner

Assurer aide, conseils, informations et formation

aux équipes de direction, pédagogiques et de vie scolaire :

- le respect de l'autorité,
- les sanctions, le règlement intérieur,
- l'élève dit « ingérable » mettant en difficulté les personnels.
- les violences physiques et verbales
- la gestion de crise,
- la procédure pénale et le droit pénal applicables en matière de violences scolaires...
- L'élaboration du plan de prévention des violences

Participer au plan académique de formation des chefs d'établissement sur la sécurisation des établissements scolaires.

Accompagner les victimes

personnels et élèves dans un contexte de crise : conseils, accompagnement au dépôt de plainte.

écuriser

Écouter, conseiller et soutenir l'ensemble de la communauté scolaire en situation de crise, de dangers imminents et en période de tensions.

Suivre la mise en œuvre des préconisations des diagnostics de sécurité.

Apporter un appui à l'actualisation du diagnostic de sécurité.

Aider à l'élaboration du plan de prévention de la violence dans le cadre du CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

Participer à la mise en œuvre du plan Vigilance Attentats.

Violences en milieu scolaire, des ressources au service des personnels

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

Une référente départementale

DVS
Directrice Vie Scolaire

Une cellule
Violences

EMCS
Équipe Mobile de Climat scolaire

Une cellule
Harcèlement

CRVS
Un Centre de Ressources contre
les Violences Sexuelles et
violences intrafamiliales

Ressources

Un guide pour les personnels
visés
par une **plainte**

Un guide pour les personnels
du **2nd degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

Un guide pour les personnels
du **1^{er} degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

La cellule départementale

Le pôle harcèlement est chargé d'accompagner les établissements dans le traitement des situations dans le 1^{er} et le 2nd degré.

Julien BAUZON
03 21 23 91 20

ce.harcelement62@ac-lille.fr

<https://eduscol.education.fr/pid23363-cid55921/le-harcelement-en-milieu-scolaire.html>

Référents départementaux

Vincent TAVERNIER (IEN-IO)
Michèle DETÈVE (IEN 1^{er} degré)

Violences en milieu scolaire, des ressources au service des personnels

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

Une référente départementale

DVS
Directrice Vie Scolaire

Une cellule
Violences

EMCS
Équipe Mobile de Climat scolaire

Une cellule
Harcèlement

CRVS
Un Centre de Ressources contre
les Violences Sexuelles et
violences intrafamiliales

Ressources

Un guide pour les personnels
visés
par une **plainte**

Un guide pour les personnels
du **2nd degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

Un guide pour les personnels
du **1^{er} degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

Le centre de ressource pour la prévention des violences sexuelles et de la violence intrafamiliale (CRVS)

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Une aide à la prise de décision

Une ligne téléphonique est spécialement dédiée aux inspecteurs de l'éducation nationale, chefs d'établissements et directeurs d'école et plus largement à tout personnel de l'éducation nationale. Vous pourrez entrer en contact avec un professionnel qui accompagnera votre démarche d'évaluation et de prise de décision.

Des ressources pour la formation des personnels

Les membres du Centre de Ressources peuvent vous aider à mettre en place, avec les équipes locales, les formations nécessaires pour la prise en charge et la prévention des situations de violences.

Une possibilité d'intervention sur place

En cas d'urgence ou de situation d'une particulière gravité, si vous en faites la demande, le directeur académique peut envoyer à vos côtés une équipe du Centre de Ressources qui étudiera avec vous les modalités de gestion de la crise.

03 21 23 82 45

Violences en milieu scolaire, des ressources au service des personnels

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

Une référente départementale

DVS
Directrice Vie Scolaire

Une cellule
Violences

EMCS
Équipe Mobile de Climat scolaire

Une cellule
Harcèlement

CRVS
Un Centre de Ressources contre
les Violences Sexuelles et
violences intrafamiliales

Ressources

Un guide pour les personnels
visés
par une **plainte**

Un guide pour les personnels
du **2nd degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

Un guide pour les personnels
du **1^{er} degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

LE RESPECT À L'ÉCOLE

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

**Respecter autrui :
un principe pour vivre
avec les autres**

**Respecter autrui :
un principe décliné dans les contenus
d'enseignement**

**Respecter autrui :
un principe qui organise une relation juste
à la règle et au droit**

**Respecter autrui :
un principe qui oriente les gestes et
les postures professionnels**

RESPECTER AUTRUI : UN PRINCIPE POUR VIVRE AVEC LES AUTRES

Apprendre à respecter autrui se construit à chaque moment et à chaque occasion du quotidien de la classe.

C'est d'abord une composante pleine et entière des contenus d'enseignement qu'il convient d'identifier explicitement pour pouvoir les mettre en œuvre. La page 2 reprend des extraits du socle commun de connaissances de compétences et de culture, des programmes d'éducation morale et civique, du parcours éducatif de santé.

Cela suppose ensuite une conscience juste du sens de la règle, des conditions de son apprentissage, des réponses efficaces à apporter en cas de transgression. La page 3 précise cette problématique et propose des exemples d'actions.

Enfin cela nécessite des ajustements sur les gestes et les postures professionnels des enseignants. Dans ce cadre, la page 4 ouvre la réflexion sur les conditions de développement des compétences psychosociales qui sont au cœur des quatre parcours.

L'intégration de la règle

Dans l'apprentissage de la règle, l'élève est invité à modifier sa représentation initiale autocentrée, pour en acquérir une compréhension plus empathique, citoyenne. Les quatre stades du tableau ci-dessous correspondent aux étapes nécessaires à l'intégration de la règle chez l'enfant. Elles peuvent aider les éducateurs à promouvoir et à accompagner les évolutions nécessaires chez leurs élèves.

Représentation de la règle	Relations sociales	Conséquences en termes de comportements
La loi c'est moi	L'autre n'existe pas	Transgressif
Respect de la loi par crainte	l'autre est négligeable, la présence adulte est nécessaire	Fonctionne sur le pas vu pas pris
La loi est garante de mes droits	Centré sur ses droits, pas de devoirs	Procédurier
La loi est garante des relations sociales	Perception des droits réciproque	Citoyen

LE RESPECT À L'ÉCOLE

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

**Respecter autrui :
un principe pour vivre
avec les autres**

**Respecter autrui :
un principe décliné dans les contenus
d'enseignement**

**Respecter autrui :
un principe qui organise une relation juste
à la règle et au droit**

**Respecter autrui :
un principe qui oriente les gestes et
les postures professionnels**

RESPECTER AUTRUI : UN PRINCIPE DÉCLINÉ DANS LES CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS

Le respect d'autrui, au même titre que les autres savoirs, s'apprend. C'est un apprentissage qui peut se développer au sein des disciplines mais qui fait aussi l'objet d'un enseignement spécifique (enseignement moral et civique). Il se renforce dans son exercice concret au sein des écoles lorsque les différents facteurs concourant à un climat scolaire serein sont investis.



**Dans le socle commun de connaissances de compétences et de culture :
extraits**

LE RESPECT À L'ÉCOLE

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

**Respecter autrui :
un principe pour vivre
avec les autres**

**Respecter autrui :
un principe décliné dans les contenus
d'enseignement**

**Respecter autrui :
un principe qui organise une relation juste
à la règle et au droit**

**Respecter autrui :
un principe qui oriente les gestes et
les postures professionnels**



RESPECTER AUTRUI : UN PRINCIPE QUI ORGANISE UNE RELATION JUSTE À LA RÈGLE ET AU DROIT

« On n'enseigne pas ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir : on enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est. »

Jean Jaurès

1- Le sens de la loi

La loi est fréquemment perçue dans une dimension liberticide. Élèves comme adultes en repèrent aisément la fonction limitante mais sans en apprécier forcément la nécessité et les bienfaits.

Il est vrai que selon que vous soyez piéton ou automobiliste vous jetterez sur le feu rouge un regard bien différent. Le piéton y lira l'assurance qu'il peut traverser sans risque la chaussée, message confirmé par la silhouette verte qui s'allume sur le trottoir opposé.

L'automobiliste pour sa part retiendra surtout qu'il lui est interdit de passer, sans réfléchir forcément aux raisons d'un tel ordre ni aux conséquences prévisibles de sa transgression. Car l'invitation à ne pas aller plus loin lui dit d'abord que sa vie est menacée par les véhicules qui arrivent par les rues perpendiculaires. Et même s'il n'y a pas d'intersection, le signal prévient du risque de mise en danger de la vie d'autrui, les piétons en l'occurrence.

Donc ce feu, qui risque de susciter une légère envie de passer outre, devrait à la réflexion être perçu par tous comme bienfaisant, garant d'un bien commun infiniment supérieur à la somme des intérêts particuliers, aussi légitimes soient-ils.

LE RESPECT À L'ÉCOLE

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

**Respecter autrui :
un principe pour vivre
avec les autres**

**Respecter autrui :
un principe décliné dans les contenus
d'enseignement**

**Respecter autrui :
un principe qui organise une relation juste
à la règle et au droit**

**Respecter autrui :
un principe qui oriente les gestes et
les postures professionnels**



RESPECTER AUTRUI : UN PRINCIPE DÉCLINÉ DANS LES CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS

Le développement des compétences psychosociales², incontournable pour conduire les élèves vers le respect d'autrui et d'eux-mêmes, nécessite la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent l'implication et l'engagement, stimulent la réflexion et l'esprit critique. Ces pratiques enseignantes entrent dans le cadre du référentiel de compétences professionnelles : « aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres » et « se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. »

La posture qu'adopte l'enseignant pour favoriser l'engagement des élèves, la confrontation des idées, le développement de l'empathie, la gestion des émotions permet le développement d'attitudes et de compétences citoyennes. Qu'il s'agisse des enseignements disciplinaires ou des projets conduits dans le cadre des parcours éducatifs, ce sont les postures et les gestes professionnels des enseignants (choix des démarches par exemple), au-delà des contenus à enseigner, qui favorisent la construction du respect d'autrui et des valeurs de la République.

Violences en milieu scolaire, des ressources au service des personnels

Cliquez sur les bulles pour découvrir le document détaillé

Une référente départementale

DVS
Directrice Vie Scolaire

Une cellule
Violences

EMCS
Équipe Mobile de Climat scolaire

Une cellule
Harcèlement

CRVS
Un Centre de Ressources contre
les Violences Sexuelles et
violences intrafamiliales

Ressources

Un guide pour les personnels
visés
par une **plainte**

Un guide pour les personnels
du **2nd degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

Un guide pour les personnels
du **1^{er} degré** victimes
d'incivilité ou d'agression

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE VISÉS PAR UN DÉPÔT DE PLAINTE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT EN CAS D'INCIVILITÉ OU D'AGRESSION DANS LE CADRE DE VOS FONCTIONS

À destination
des personnels du premier degré



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Distinction difficultés comportementales et troubles du comportement

Permettre aux élèves présentant des **COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS** en milieu scolaire d'apprendre à l'école :
des propositions de **PRATIQUES FACILITANTES**

COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS		
	Difficultés	Troubles
Durée	Crise passagère ou épisodique, manifestation momentanée	Persiste à partir d'un diagnostic médical *
Constance	Dans un seul contexte (ex.: dans la cour)	Se manifeste dans diverses situations scolaires et sociales
Fréquence	Dans la moyenne des enfants de son âge	De trois à quatre incidents critiques par semaine, plusieurs fois par jour
Gravité	Peu dommageable pour lui-même et/ou les autres	Entraîne des conséquences graves pour lui-même et/ou les autres
Complexité	Comportement isolé	Plusieurs comportements inadaptés

* Envisager une saisine MDPH

Il convient de rappeler que l'évaluation des problèmes de comportement d'un élève doit toujours tenir compte de son âge et de son niveau de développement. Grande est un processus qui n'est pas toujours harmonieux et les périodes difficiles, les conflits, l'agressivité, les manifestations d'opposition font partie d'une dynamique inhérente au développement de l'enfant.

Le Docteur Thierry Muffat, pédiatre-psychiatre au CHU de Toulouse, précise :

* Les crises de colère font partie du développement normal de l'enfant de 3 ans, de même que l'intonation d'un message ne peut être retenue avant 4 ans. Le viol ou la fraude ne peuvent se concevoir que lorsque la notion de propriété et la conscience claire de son identité sont acquises.

DT Aude 4 / Anna Ader - avril 2016

COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS		
	Difficultés	Troubles <i>terminologie à utiliser après diagnostic médical *</i>
Durée	Crise passagère ou épisodique, manifestation momentanée	Persiste depuis plusieurs mois
Constance	Dans un seul contexte (ex.: dans la cour)	Se manifeste dans diverses situations scolaires et sociales
Fréquence	Dans la moyenne des enfants de son âge	De trois à quatre incidents critiques par semaine, plusieurs fois par jour
Gravité	Peu dommageable pour lui-même et/ou les autres	Entraîne des conséquences graves pour lui-même et/ou les autres
Complexité	Comportement isolé	Plusieurs comportements inadaptés

* Envisager une saisine MDPH



Qu'est-ce qu'une crise ?

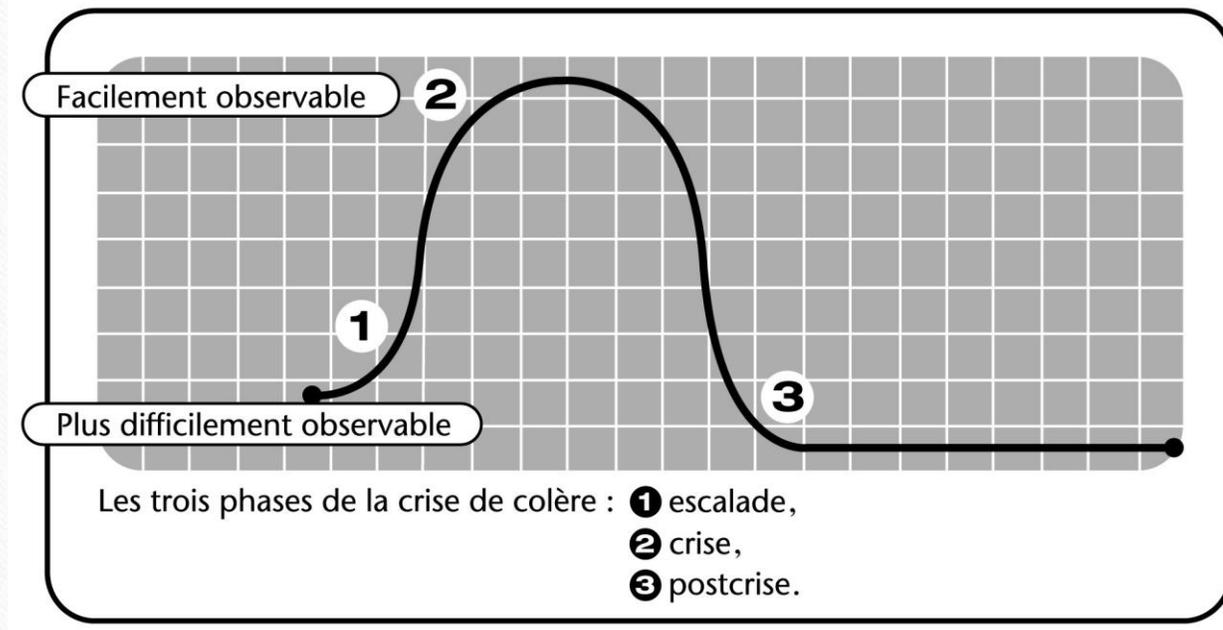


Qu'appelle-t-on CRISE de COLÈRE ?

- Selon Tim Murphy (2002), la colère n'est pas une émotion pure. Elle n'existe pas dans l'absolu. Elle est déclenchée par une gamme d'émotions négatives : douleur, exaspération, solitude, ennui, peur, rejet, jalousie, déception, embarras, dépression, humiliation, pour n'en nommer que quelques-unes. Il est plus facile de **comprendre et de traiter ces émotions** que la colère qu'elles engendrent.
- La colère englobe un large éventail de **réactions**. L'élève peut taper du pied, froncer les sourcils, lancer son crayon contre le mur, hurler, proférer des menaces, renverser son pupitre, briser une vitre ou attaquer physiquement l'enseignant.
- La colère peut aussi se manifester par un **refus silencieux** de répondre à une consigne, par l'**insolence** et par le **sarcasme**.

Une crise de colère suit habituellement **trois grandes phases** :

- l'escalade
- La crise
- La postcrise



Le processus de crise : 5 étapes

APPARITION	DÉVELOPPEMENT	DÉSORGANISATION	DÉCOMPRESSION	RÉCUPÉRATION
PHASE 1. L'APPARITION - Révélation de la crise				
PHASE 2. LE DÉVELOPPEMENT - Aggravation et accélération				
PHASE 3. LA DÉCOMPRESSION - Retour progressif au contrôle de soi				
PHASE 4. LA DÉCOMPRESSION - Retour progressif au contrôle de soi				
PHASE 5. LA RÉCUPÉRATION - Retour à la normale				

ESCALADE

POST-CRISE

APPARITION

DÉVELOPPEMENT

DÉSORGANISATION

DÉCOMPRESSION

RÉCUPÉRATION

CRISE

PHASE 1: L'APPARITION ⇨ *Manifestations d'anxiété*

Reconnaître

- ↘ On constate un changement de comportement manifesté par une dépense d'énergie incontrôlée.
- ↘ On repère les signes extérieurs indiquant que l'enfant vit une situation anxiogène.

PHASE 2: LE DÉVELOPPEMENT ⇨ *Agitation et escalade*

Reconnaître

- ↘ On constate une accélération du rythme des interactions.
- ↘ On repère les signes extérieurs de perte de contrôle.

PHASE 3: LA DÉSORGANISATION ⇨ *Agressivité et perte de contrôle*

Reconnaître

- ↘ On constate un état de panique, une décharge importante d'agressivité physique ou verbale.
- ↘ On repère les signes extérieurs de la désorganisation et de la perte de contrôle.

PHASE 4: LA DÉCOMPRESSION ⇨ *Retour progressif du contrôle de soi*

Reconnaître

- ↘ On constate un relâchement des tensions, parole plus cohérente, retour progressif au calme.
- ↘ On repère les signes extérieurs nous indiquant que l'enfant reprend le contrôle de son comportement.

PHASE 5: LA RÉCUPÉRATION ⇨ *Analyse des faits liés à la situation de crise*

Reconnaître

- ↘ C'est un moment déterminant dans le processus d'intervention car l'enfant est capable de porter un regard critique sur son comportement.



Ateliers

Quelle intervention de l'équipe pédagogique selon les 3 grandes phases de la crise ?

PHASE 1: L'APPARITION ⇨ *Manifestations d'anxiété***Reconnaître**

- On constate un changement de comportement manifesté par une dépense d'énergie incontrôlée.
- On repère les signes extérieurs indiquant que l'enfant vit une situation anxiogène.

PHASE 2: LE DÉVELOPPEMENT ⇨ *Agitation et escalade***Reconnaître**

- On constate une accélération du rythme des interactions.
- On repère les signes extérieurs de perte de contrôle.

PHASE 3: LA DÉSORGANISATION ⇨ *Agressivité et perte de contrôle***Reconnaître**

- On constate un état de panique, une décharge importante d'agressivité physique ou verbale.
- On repère les signes extérieurs de la désorganisation et de la perte de contrôle.

PHASE 4: LA DÉCOMPRESSION ⇨ *Retour progressif du contrôle de soi***Reconnaître**

- On constate un relâchement des tensions, parole plus cohérente, retour progressif au calme.
- On repère les signes extérieurs nous indiquant que l'enfant reprend le contrôle de son comportement.

PHASE 5: LA RÉCUPÉRATION ⇨ *Analyse des faits liés à la situation de crise***Reconnaître**

- C'est un moment déterminant dans le processus d'intervention car l'enfant est capable de porter un regard critique sur son comportement.



Quelle intervention de l'équipe pédagogique
selon les 3 grandes phases de la crise ?



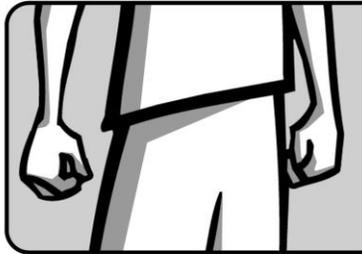
Comment accompagner un élève qui fait une crise de colère ?

Alberta Learning. Direction de l'éducation française. Savoir accompagner un élève qui fait une crise de colère : Stratégies utiles pour les intervenants du milieu scolaire.

- Il arrive qu'un enseignant ou autre intervenant en milieu scolaire soit confronté à un élève qui fait une crise de colère. Que faire alors? Comment réagir? Devez-vous agir de manière autoritaire ou indulgente? Allez-vous hausser la voix pour intimider l'élève? Pouvez-vous toucher le jeune ou encore essayer de l'immobiliser physiquement? Voilà plusieurs questions que, au moment d'une crise, vous n'avez pas le temps de soupeser.
- « **Il n'existe pas de recette infaillible pour prévenir ou neutraliser une crise de colère. Votre savoir-faire et votre savoir-être joueront un rôle important dans de telles circonstances. Il faut comprendre qu'un jeune qui fait une crise de colère lance souvent un appel à l'aide. Dans bien des cas, il vit des difficultés d'adaptation. Votre empathie et votre sollicitude devraient constituer vos outils premiers pour venir en aide à un jeune en état de crise. L'intervention physique est à envisager en tout dernier ressort.** »

On peut observer chez l'élève qui s'engage dans une crise de colère qu'il a généralement :

- les poings fermés (il peut taper du poing, du pied ou avec un objet);



- le corps tendu;



- les mains sur les hanches ou les bras croisés;



- le regard fixe (les yeux à demi fermés);



- un ton de voix élevé (son débit verbal peut ralentir ou s'accélérer);



- un rythme respiratoire rapide (il transpire);

- recours à des paroles blessantes.

Identifier l'escalade

Pour reconnaître l'escalade, il faut être attentif aux signes précurseurs. Une identification précoce de l'escalade permet souvent de faire avorter la crise. Certains **signes extérieurs observables** peuvent permettre à l'enseignant de prédire si un élève entre dans la phase de l'escalade.

L'enseignant peut :

- **poser des questions à l'élève pour comprendre ce qui le rend agressif :**



L'enseignant peut :

- **faire comprendre à l'élève que vous avez perçu sa détresse et que cela vous inquiète, en interprétant aussi ses émotions.**



Il me semble que tu es fâché contre Jean.

Est-ce que je peux t'aider à résoudre ton problème?



Il est important d'amener l'élève à verbaliser ce qu'il ressent, ce qui le frustre. Cela facilitera la discussion par la suite. En intervenant ainsi à la source de la frustration, on peut parfois éviter la crise.

L'enseignant doit éviter :

- d'insister sur l'agressivité de l'élève en lui disant :

Tu es bien agressif!

- de culpabiliser ou de banaliser son état, en disant :

Ce n'est rien, tu exagères!

- de porter des jugements de valeur en disant, par exemple :

Ce n'est pas beau d'être en colère!

C'est mal de se mettre en colère!



Le ton de voix et l'attitude à adopter

Le ton de voix et l'attitude sont souvent déterminants durant la phase de l'escalade de la colère.

Il faut **éviter le ton condescendant ou culpabilisant.**

La gentillesse est de mise.

Il faut permettre à l'élève de verbaliser sa frustration et **lui faire sentir qu'il reçoit de l'appui.**

Si on réussit à désamorcer la crise, l'élève va ainsi apprendre à contrôler ses émotions.

Intervenir PENDANT la crise

Si l'enseignant décide d'intervenir seul auprès d'un élève en pleine période de crise, de colère, il doit :

- accepter la possibilité d'un contact physique;
- avoir une attitude ouverte et ne pas être sur la défensive;
- adopter des attitudes et des gestes sécurisants;
- contrôler ses émotions et garder son sang-froid.

Si l'enseignant intervient avec un autre membre du personnel de l'école, il doit :

- s'entendre préalablement sur la façon d'aborder l'élève;
- définir les rôles de chacun et les respecter;
- adopter des attitudes et des gestes sécurisants;
- contrôler ses émotions et garder son sang froid.

Lorsque l'enseignant est disposé mentalement à affronter l'élève en crise, il doit :

- essayer d'abord d'**intervenir verbalement** de façon posée (non autoritaire) et inciter l'élève à se calmer;
- **s'approcher lentement de l'élève**. Dans le cas d'une réaction agressive, il est préférable de reculer. Si l'élève n'est pas prêt à accepter l'enseignant dans son territoire, il ne faut pas forcer le rapprochement physique immédiat. Il devra attendre que l'élève soit disposé à le faire. Lorsque l'élève accepte finalement l'enseignant dans son territoire, cela indique qu'une forme de communication peut être établie avec l'élève et que ce dernier s'apprête à la recevoir.
- **initier un contact physique** qui peut rassurer l'élève. Éviter de toucher le dos de l'élève. Prendre doucement sa main peut constituer un geste moins menaçant dans un tel contexte. L'enseignant peut ensuite lui prendre une autre main ou l'avant bras, non pas pour chercher à contrôler l'élève, mais plutôt comme geste de réconfort et d'assistance. Si ces gestes calment l'élève et que l'enseignant se sent plus en confiance, il peut alors lui mettre la main dans le dos (entre les deux omoplates). Il peut également, si l'élève accepte, lui faire un petit massage circulaire dans cette région tout en gardant un contact verbal rassurant;
- **revoir avec l'élève la situation qui l'a amené à faire une crise de colère**. En parlant de ce qui s'est passé, l'enseignant prépare le terrain pour intervenir à l'étape suivante.

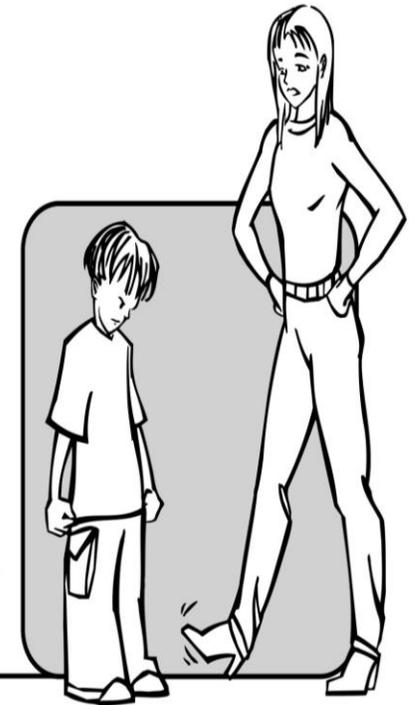


- **Croiser les bras en reculant de quelques pas.**
Une telle attitude peut traduire chez l'enseignant de l'indifférence, ce qui va à l'encontre de ce que l'élève recherche.

- **Tourner le dos.**
Ce mouvement peut également signifier de l'indifférence. De plus, cette façon de faire peut être dangereuse pour la sécurité de l'enseignant, surtout si l'élève est violent.



- **Rester debout (si l'élève est assis).**
L'enseignant doit se mettre au niveau de l'élève, sinon ce dernier peut se sentir rabaissé. La communication est alors beaucoup plus difficile à établir.



- **Mettre vos mains sur vos hanches et taper du pied.**
Cela dénote de l'impatience et une attitude autoritaire. C'est la dernière chose dont l'élève a besoin.

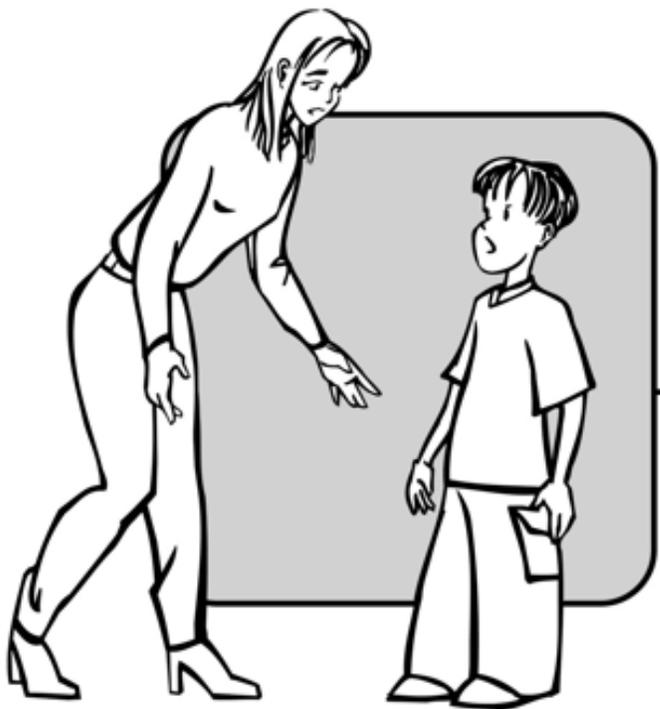
Postures à éviter
lors de la crise



- **Reproduire le ton de voix de l'élève.**
En criant comme lui, l'enseignant risque d'accentuer la colère de l'élève.
Garder un ton de voix calme.

- **Toucher les jambes ou le bas du corps.**
Ce geste peut être perçu par l'élève comme une approche ayant une connotation sexuelle.





- **S'approcher de l'élève lorsqu'il recule.**
Cela indique qu'il n'est pas disposé à recevoir l'enseignant dans son territoire. Il faut attendre qu'il soit disposé à ce qu'on s'approche de lui.

- **Insister pour que l'élève nous regarde dans les yeux.**
Il faut plutôt attendre qu'il soit disposé à le faire.
Le climat de confiance doit être établi auparavant.



La postcrise, moment d'analyse et de résolution

La postcrise survient au moment où l'élève, épuisé, **arrête ses comportements violents.**

Habituellement, il pleure, cherche un contact physique ou encore se réfugie dans un coin. L'élève a parfois des spasmes et un rythme respiratoire plus lent. On dit alors qu'il entre dans une phase de repos. C'est le moment idéal pour amener l'élève à prendre conscience des répercussions de sa perte de contrôle. À ce stade, l'enseignant peut également aider le jeune à trouver des moyens pour mieux gérer ses frustrations.

Mise en garde pour l'enseignant lors de la postcrise

- L'enseignant qui a lui-même de la difficulté à bien canaliser son agressivité aura probablement du mal à **analyser calmement et objectivement la situation avec l'élève**. Si l'enseignant craint trop la violence, il risque de développer de l'animosité envers l'élève. Cela peut le pousser à lui imposer des conséquences inadéquates, parfois même démesurées.
- Il est important de le répéter : **l'attitude de l'enseignant est le facteur le plus important dans une situation de crise**. S'il interprète la crise de colère comme étant une attaque personnelle, comme la preuve de sa propre incompetence, ou encore, comme une atteinte à son autorité, il parviendra difficilement à accompagner l'élève dans ce moment difficile. **Si, par contre, il comprend que l'élève a des problèmes et qu'il a besoin d'aide, son intervention sera probablement plus efficace.**

Même si la crise de colère est justifiable, l'enseignant doit quand même faire comprendre à l'élève qu'il y a des moyens plus adéquats pour exprimer ses frustrations

Lors de la postcrise, amener l'élève à identifier :

- la source de sa frustration;
- la raison de l'ampleur de sa crise;
- d'autres façons de réagir;
- les conséquences désagréables de sa perte de contrôle.

Punir ou imposer une conséquence?

Après une crise de colère, il est recommandé d'avoir **recours à la conséquence** plutôt qu'à la punition. Une conséquence, contrairement à une punition, entraîne systématiquement une réparation du ou des gestes indésirables. De plus, elle permet à l'élève de faire un lien de cause à effet entre ses comportements indésirables et la situation dans laquelle il se trouve.

Si le jeune a la maturité nécessaire, il serait bon de décider avec lui de la ou des conséquences auxquelles il devra se plier. Si l'enseignant décide et impose une conséquence lui-même, il doit s'assurer que l'élève comprend bien ce qui s'est passé. Ensuite, il devrait l'inciter à prendre conscience des répercussions que ses gestes ont sur lui-même et sur sa classe.

Comment favoriser la prise de conscience chez l'élève?

- Faire un retour sur la situation : **Qu'est-il arrivé ? Comment as-tu réagi ?**
- Évaluer si la réaction était adéquate : **Crois-tu que le fait d'avoir lancé une chaise était la bonne chose à faire ?**
- Aider l'élève à trouver d'autres solutions qui auraient pu être adéquates : **Qu'est-ce que tu aurais pu faire d'autre pour résoudre ton conflit ?**
- Permettre à l'élève de trouver des façons de réparer son geste : **Maintenant, qu'est-ce que tu peux faire pour réparer ton geste ?**

Et si l'élève REFUSE ?

Il arrive parfois que l'élève refuse mordicus de réparer son geste et **n'accepte pas de coopérer** durant la phase de la postcrise. L'enseignant doit alors lui **expliquer** l'importance de la réparation à la suite d'une crise de colère. Si l'élève refuse toujours d'obtempérer, l'enseignant se verra dans l'obligation de **lui imposer**, dans un temps raisonnable, une conséquence qu'il trouve juste.

Étant donné que **l'enseignant** fait figure d'autorité, **il est crucial qu'il ait le dernier mot**. Cela fait partie de son rôle qui consiste à aider l'élève à acquérir un meilleur contrôle. En somme, c'est à lui de juger si l'élève est coopératif et honnête dans sa démarche.

Un enseignant qui craint l'agressivité ou qui manque d'empathie ne devrait pas intervenir seul en situation de crise, et ce surtout, s'il doit immobiliser l'élève. L'enseignant devrait toujours maîtriser certaines techniques de base telles que « la prise enveloppante » avant d'intervenir physiquement auprès d'un élève. Enfin, puisque la crise de colère cache un désarroi psychologique, il est crucial que l'enseignant y réponde avec beaucoup de sollicitude.

En guise de conclusion

- Avant l'explosion : **Anticiper** les prémisses annonciateurs : Connaître ses élèves, apprendre à les OBSERVER. Ce travail se fait en **EQUIPE** (regards croisés sur les élèves)
- **Accompagner** les colères des enfants quand elles se présentent : colère réparatrice et **l'écoute active**
- ~~Proposer un endroit pour se calmer avec des outils de gestion des émotions.~~
- **Quand il ou elle tape.** Il ou elle a le droit d'être en colère mais que ça ne lui donne pas pour autant le droit de taper. « *Tu peux dire les choses avec des mots.* » **Les enfants apprennent de nos gestes plutôt que de nos paroles** et ils reproduisent les exemples de leurs premiers modèles : leurs adultes qui s'occupent d'eux.
- **Travailler sur les émotions**

Tant que le cerveau n'a pas atteint sa pleine maturité (pas avant 20 ans, certains chercheurs affirmant même vers 30 ans), les processus de gestion des émotions ne sont pas totalement fonctionnels. L'enfant a alors des difficultés à contrôler et maîtriser ses réactions émotionnelles. L'enfant n'est pas en mesure de gérer l'ensemble des émotions qui affluent en lui du fait de l'incomplétude de ses réseaux neuronaux.

L'apprentissage du langage et du vocabulaire des émotions aura alors sur l'enfant un impact sur son comportement social, et notamment sa capacité à surmonter le stress, à gérer son agressivité et à exprimer ses affects.

- Pour les enseignants, prévoir des ***cellules d'écoute*** pour permettre d'échanger, évacuer toute cette violence.

Pour aller plus loin ...

Procédure à suivre lors d'une immobilisation physique :

- Parfois, lorsqu'un élève est en état de crise, l'enseignant n'a d'autres choix que de recourir à une **intervention physique pour immobiliser l'élève**. Il faut toutefois que l'enseignant utilise cette méthode avec prudence. Il ne doit pas recourir à une force excessive : il ne faut pas, par exemple, secouer, frapper ou tirer l'élève.
- Il est toujours conseillé **d'immobiliser un élève à deux**. N'hésitez pas à demander l'aide d'un collègue.
- L'immobilisation doit toujours être utilisée **en dernier ressort**. Elle doit constituer la meilleure intervention, compte tenu des circonstances. Elle doit être avant tout, une mesure de protection et d'aide à l'élève. En milieu scolaire, cette méthode s'avère parfois indispensable.

